



QUAND LA SÉCURITÉ DEVIENT UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Le 23 avril 2026, dans le cadre d'une mission d'extraction pour comparution au TGI de Narbonne, 4 agents étaient initialement positionnés pour assurer l'escorte. Un seul détenu était finalement concerné.

Sur le papier, une escorte de niveau 2 impose trois agents. Sur le terrain, la réalité est toute autre !

En effet, le tribunal de Narbonne présente un environnement dégradé en matière de sécurité : box non sécurisé, configuration inadaptée, dépourvu de Police d'audience, exposition directe aux tensions extérieures.

À cela s'ajoute le profil du détenu, issu de la communauté des gens du voyage, avec une présence régulière, parfois massive, de familles lors des audiences.

Ce sont bien des situations déjà connues pour générer pressions, tensions, voire incidents.

Dès lors, et face à ces éléments factuels, connus et documentés, les agents ont légitimement demandé à maintenir l'effectif initial de quatre personnels.

Malgré ces alertes, le Chef a imposé un départ à 3 agents, au seul motif d'un classement administratif en « niveau 2 ».

Le tout, avec en toile de fond un argument inacceptable : la maîtrise des heures supplémentaires !!!

Depuis quand la sécurité des agents se gère-t-elle à l'économie ?

Faut-il également rappeler que les agents engagés au PREJ sont volontaires, pleinement conscients des contraintes, mais en droit d'attendre un minimum de cohérence et de protection ?

Et, dans un exercice de justification hasardeux de la part de la hiérarchie, il a même été avancé que le véhicule de type Renault Espace ne serait pas adapté pour 4 agents. Un argument pour le moins surprenant, car à une époque pas si lointaine, ces mêmes missions étaient assurées en Kangoo moins spacieux, dans des conditions bien plus dégradées, sans que cela ne semble poser difficulté à la hiérarchie d'alors. Mémoire sélective ou déconnexion totale ?

Le drame d'Incarville est encore dans toutes les têtes. Il a tragiquement rappelé que ces missions ne sont jamais anodines, et que le moindre relâchement, la moindre approximation, peut avoir des conséquences dramatiques.

Persister aujourd'hui dans des décisions purement administratives, en ignorant les signaux faibles et les remontées terrain, est une faute.

Aujourd'hui, une fois de plus, les agents ont fait preuve de professionnalisme et de responsabilité en alertant leur hiérarchie. Malheureusement, leur parole n'a pas été entendue.

Le SPS-CEA refuse cette logique et rappelle que :

- 1 La sécurité ne se négocie pas**
- 2 Les effectifs doivent être adaptés à la réalité du terrain, pas à des tableaux Excel**
- 3 La prévention doit primer sur la gestion de crise**

Le SPS-CEA exige une réévaluation systématique des escortes intégrant le contexte réel (lieux, profils, environnement) ainsi que la prise en compte effective de l'expertise des agents et que cesse immédiatement des arbitrages dictés par des considérations purement budgétaires.

LES AGENTS NE SONT PAS DES VARIABLES D'AJUSTEMENT

Envoyer des personnels en mission avec un niveau de sécurité dégradé est une prise de risque délibérée.

La prochaine fois, qui assumera les conséquences ?

Le SPS-CEA restera pleinement mobilisé pour défendre la sécurité et les conditions de travail des agents.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !!!